



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 9 septembre 2024, s'est réuni le lundi 16 septembre 2024 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire auprès de la commune de Rives de l'Yon, année scolaire 2023/2024

2024-09-45

La participation financière est de 1.25€/repas/enfant domicilié à Rives de l'Yon. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame la maire à signer la convention relative à la participation financière de la commune de Rives de l'Yon aux dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire de l'école St Méline.

Gestion de la restauration scolaire : approbation du règlement intérieur du service de restauration scolaire, année 2024-2025

2024-09-46

Madame la maire présente le règlement intérieur du service de la restauration scolaire ainsi que les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<u>Domiciliation des enfants (a)</u>	<u>Tarifs par repas : Forfaits 1,2,3 ou 4 repas par semaine Formule régulière (b)</u>	<u>Tarifs par repas : Formule occasionnelle (c)</u>	<u>Tarif hors délai (d)</u>	<u>Tarif repas adulte (e)</u>
Le Tablier	4.95€	5.65€	7.10€	7.65€
Rives de l'Yon	4.95€	5.65€	7.10€	7.65€
Autres communes	6.20€	6.90€	7.10€	7.65€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve le règlement intérieur du service de restauration scolaire,

-Précise que le règlement intérieur et les tarifs entrèrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024 et seront applicables pour l'année scolaire 2024/2025.

-Autorise Madame la Maire à signer le règlement intérieur.

Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'un distributeur de baguettes, changement de propriétaire et de tarif

2024-09-47

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la demande de Monsieur AUGER Anthony, boulanger à Rives de l'Yon.
- de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 200€ par an, à partir du 1^{er} août 2024,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

TARIF PRISE ÉLECTRIQUE : camions ambulants

2024-09-48

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif à 10€ par mois pour la consommation électrique faite par chaque camion ambulant sur les sites de la mairie et du foyer rural, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Devis

2024-09-49

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide les devis suivants :

- Rosnay maçonnerie, ouverture d'un passage dans le mur du parking de la grange : 900.00€HT
- Agorespace, fourniture de deux panneaux de basket : 1 048.00€HT
- Sydev, pose et dépose de motifs lumineux : 1 030.00€HT
- Bibliothèque : prestation de la compagnie Micado : 350.00€
- Livre d'or de l'orgue par l'imprimerie Belz : 284.00€HT

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.